

COMMUNE DE WALLERS-EN-FAGNE
Arrondissement d'AVESNES-SUR-HELPE
Canton de FOURMIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 30 novembre à 18 heures 30 minutes, en Mairie, le Conseil Municipal de Wallers-en-Fagne, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard NAVARRE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 24 novembre 2023, laquelle a fait l'objet des mesures de publicité conformément à la loi.

Étaient présents : NAVARRE Bernard - COLLE Stéphane - VISEE Gérard – BLANC Véronique – FOLB Céline - MAES Xavier - CAUDRELIER Jean-Luc – LINGUET Justine – LEULLIETTE Bérangère

Était absent excusé : FOUQUART Gérard

Secrétaire : MAES Xavier

Délib. 2023-11-02	Objet : dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2024
	<p>Le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ; Vu le Code des Juridictions financière et notamment son article L 232-1 ; Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.</p> <p>Soit la somme de 169 992.31 € correspondant à ¼ de 679 969.24 € (crédits réels d'investissement) votés en 2023.</p> <p>Considérant que la Commune doit pouvoir poursuivre ses actions ;</p> <p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none">- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget 2024, dans la limite des crédits définis ci-dessus et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2023. <p>Fait en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme Publié et transmis en Sous-Préfecture pour exécution</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, B. NAVARRE</p>

Publié sur le site internet le : 29/01/2024

Envoyé et reçu en préfecture le : 01/12/2023